New Nouveau Brunswick

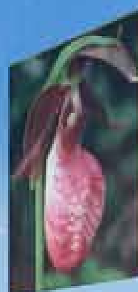
Stratégie de la biodiversité















conserver la biodiversité et utiliser de façon durable les ressources biologiques

VISIT…

LANZAROTE Caliente.COM

New Nouveau Brunswick

Stratégie de la biodiversité :
conserver la biodiversité et utiliser de façon durable les ressources biologiques

juin 2009



Photos sur la couverture :

La Petit Miramichi Sud-Ouest
Photo MRN

Raton laveur
Procyon lotor
Photo Canada

Grenouille verte
Rana clamitans
Photo Canada

Fougère
Matteuccia struthiopteris
Photo CNB

Caloptéryx à taches apicales
Calopteryx aequabilis
Photo MRN

Le Grand-duc d'Amérique
Bubo virginianus
Photo Canada

Sabot de la vierge
Cypripedium acaule
Photo CNB

9498

Table des matières

CONTEXTE ET INTRODUCTION 1

Chapitre 1 : BIODIVERSITÉ – VISION AUX OBJECTIFS 6

- VISION 7
- PORTÉE ET POINTS DE MIRE 7
- PRINCIPES DIRECTEURS 7
- OBJECTIFS ET RÉSULTATS EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ 8

Chapitre 2 : CADRE DE GESTION DE LA BIODIVERSITÉ 9

- LEADERSHIP ET COORDINATION 10
- L’ENGAGEMENT DES PARTIES INTÉRESSÉES 11
- UNITÉS DE GESTION ÉCOLOGIQUE 12
- ÉVALUATION ET ÉCHANGE D’INFORMATION AU SUJET DE LA BIODIVERSITÉ 14
- SEUILS ET CIBLES DE LA BIODIVERSITÉ 14
- PLANIFICATION INTÉGRÉE 15
- INTENDANCE 16
- PLANS D’INTERVENTION 17
- RAPPORTS 17

Chapitre 3 : RÉSULTATS EN MATIÈRE DE GESTION 18

- ÉVALUER 20
- PLANIFIER 21
- FAIRE 23
- SUIVRE 23

RÉFÉRENCES 24

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA BIODIVERSITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK 25

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES 25

CONTEXTE ET INTRODUCTION

Le paysage du Nouveau-Brunswick regroupe différentes formes de relief. On y trouve trois lignes côtières distinctes, des vestiges des Appalaches septentrionales, des rivières escarpées et des lacs étincelants ainsi que la large vallée du Bas-Saint-Jean. Cette diversité physique est associée à une riche diversité biologique – la diversité des choses vivantes.



Point de rencontre, rivière Restigouche
Photo CNB

Définitions de la biodiversité

Le terme *biodiversité* est une contraction de l'expression diversité biologique. Il fait référence à la vie sous toutes ses formes ainsi qu'aux écosystèmes et aux processus naturels qui la soutiennent. La biodiversité du Nouveau-Brunswick se manifeste sur ses côtes, dans ses ruisseaux, lacs et rivières, dans ses tourbières et ses marais, dans ses forêts abondantes ainsi que dans ses fermes, ses villes et ses villages.
Les éléments de la biodiversité sont les suivants:

- **la diversité génétique**, qui est la variété qui existe au niveau des individus d'une même espèce;
- **la diversité spécifique**, qui est la variété d'espèces d'animaux, de plantes et de microorganismes;
- **la diversité écosystémique**, qui est la variété des habitats ou des communautés.

Un écosystème est une unité fonctionnelle constituée de tous les organismes vivants d'un secteur donné et de tous les composants non vivants de l'environnement qu'ils partagent; tous sont liés par le cycle des éléments nutritifs et la circulation de l'énergie. On retrouve des écosystèmes de toutes tailles, depuis la communauté de lichens sur une souche jusqu'au bassin versant d'une grande rivière. On choisit généralement la taille en fonction des détails de l'évaluation demandée, du projet de recherche ou de l'application de gestion.

Importance de la biodiversité

La biodiversité revêt une valeur écologique; par exemple, les écosystèmes fournissent divers habitats pour les espèces, les interrelations entre les espèces permettent à l'écosystème de fonctionner, et la variation de la constitution génétique permet aux espèces de s'adapter à des environnements changeants. Notre biodiversité actuelle provient de millions d'années d'évolution; elle forme la composante de base de la poursuite de ce processus.

Les écosystèmes en santé disposent d'une gamme diversifiée de processus qui rendent de précieux services à l'humanité. Ce sont les services d'*approvisionnement*, comme l'approvisionnement en nourriture, en eau, en produits pharmaceutiques, en bois et en fibres; les services de *régulation*, comme la régulation du climat, des inondations, des déchets et de la qualité de l'eau; et les services de *soutien*, comme la formation du sol, la photosynthèse, la pollinisation et le cycle des éléments nutritifs.

Bien que cela soit plus difficile à quantifier, la biodiversité comporte aussi des valeurs culturelles, spirituelles et esthétiques considérables, notre sens d'appartenance et notre héritage étant redevables pour beaucoup à notre relation avec le paysage dans lequel nous vivons. De plus, de nombreuses personnes considèrent que la biodiversité possède une valeur *intrinsèque*, indépendante de qui et de quoi que ce soit.

Pourquoi a-t-on besoin d'une stratégie?

Les écosystèmes sont résistants en ce sens qu'ils se rétablissent bien de la plupart des perturbations et qu'ils ont évolué dans un environnement de changement perpétuel. Toutefois, ils ne s'adaptent pas bien aux changements rapides et persistants, tels que ceux qui découlent de nombreuses activités humaines. Nos activités perturbent la biodiversité sur le plan génétique et à l'échelle des espèces ou des écosystèmes par le truchement de cinq principaux mécanismes :

- **Perte d'habitat:** la conversion ou l'altération des écosystèmes naturels pour fins de développement urbain, d'énergie hydroélectrique, de couloirs de circulation et de transport de l'énergie, d'agriculture, d'exploitation minière et de foresterie.
- **Espèces exotiques envahissantes:** l'introduction d'espèces dans des régions qui ne sont pas leurs aires naturelles et qui perturbent les espèces et les écosystèmes locaux.
- **Utilisation insoutenable:** l'utilisation des ressources biologiques à un taux qui dépasse la capacité des écosystèmes à les reconstituer.
- **Pollution:** la contamination des écosystèmes par des éléments ou des composés qui perturbent les fonctions des écosystèmes.
- **Changements climatiques :** changements marqués et rapides des régimes climatiques moyens pouvant comporter des variations des températures et des précipitations.

Au cours des 50 dernières années, les humains ont modifié les écosystèmes plus rapidement et plus profondément qu'au cours de toute période comparable de l'histoire, principalement pour répondre à la demande croissante de nourriture, d'eau douce, de bois, de fibres et de carburant. Les changements ont contribué de façon substantielle au bien-être et au développement économique de l'humanité, mais ont également causé des pertes de biodiversité considérables et en grande partie irréversibles. On se préoccupe particulièrement de la probabilité de changements brusques de l'état d'un écosystème résultant de l'accumulation d'interventions humaines, comme l'effondrement des stocks de morue de l'Atlantique en 1992 (Évaluation des écosystèmes pour le millénaire, 2005).

La menace mondiale qui pèse sur la biodiversité a été formellement reconnue en 1992 avec la signature de la *Convention des Nations Unies sur la diversité biologique* (Programme des Nations Unies pour l'environnement, 1992). Les objectifs indiqués dans la convention sont la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage équitable des avantages liés à l'exploitation des ressources génétiques. La réponse du Canada à la Convention sur la diversité biologique est venue en 1995 avec la publication de la *Stratégie canadienne de la biodiversité* (Environnement Canada, 1995), qui établit cinq objectifs:

- conserver la biodiversité et utiliser de façon durable les ressources biologiques;
- améliorer à la fois notre connaissance des écosystèmes et notre capacité de gérer les ressources;
- promouvoir la sensibilisation à la nécessité de conserver la biodiversité et d'utiliser de façon durable les ressources biologiques;
- établir des mesures incitatives et des lois pour favoriser la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources biologiques;
- travailler de concert avec d'autres pays afin de conserver la biodiversité, d'utiliser les ressources biologiques de façon durable et de partager équitablement les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.



Grenouille verte
Rana clamitans
Photo MRN

En guise de suivi et de complément à la Stratégie canadienne de la biodiversité, le Conseil canadien des ministres de l'environnement a rédigé, en 2006, le document intitulé *Un cadre axé sur les résultats en matière de biodiversité pour le Canada*, qui propose une approche permettant d'indiquer les priorités de gestion en fonction des résultats en matière de biodiversité (le « quoi ») et les résultats de gestion nécessaires (le « comment »). Les résultats en matière de biodiversité sont reliés à des écosystèmes en santé, à des espèces viables, à des ressources génétiques ayant un potentiel d'adaptation et à une utilisation durable des ressources biologiques. Les résultats en matière de gestion sont présentés comme des améliorations de nos processus d'évaluation de l'état de la biodiversité, de planification de la gestion de nos ressources naturelles ou de suivi et d'évaluation de notre rendement à la mise en œuvre.

La perte de biodiversité et les dangers qui pèsent sur les services qu'elle nous rend sont indéniables. Bien que le Nouveau-Brunswick profite encore d'une biodiversité relativement riche – résultant d'une bonne intendance, d'écosystèmes résistants et d'une faible densité de population – cette biodiversité requiert tout de même notre attention. L'état des espèces vulnérables constitue un indicateur important de la biodiversité. La plus récente évaluation de 2 362 espèces de plantes et d'animaux au Nouveau-Brunswick a indiqué que 33 espèces sont en danger de disparition dans la province ou qu'elles ont déjà disparu (trois d'entre elles se sont éteintes). En outre, on a relevé 406 espèces dont l'état mérite une attention spéciale.

Le Nouveau-Brunswick s'est engagé dans un processus de changement, étant donné que nous nous efforçons d'atteindre l'autosuffisance d'ici 2026 (Province du Nouveau-Brunswick, 2007). À cette fin, nous nous efforçons activement d'augmenter la productivité et la compétitivité industrielles, d'augmenter les investissements de la part de grandes entreprises, de développer de nouveaux marchés, de diversifier les industries axées sur les ressources, de créer une plaque tournante régionale pour la production et la distribution d'énergie et d'accroître la population. L'autosuffisance profitera à la population du Nouveau-Brunswick, mais elle augmentera également les défis auxquels nous faisons face pour conserver les valeurs de la biodiversité. Étant donné le risque accru que représente le développement à l'égard de la diversité, ainsi que la position relativement bonne dans laquelle nous nous trouvons, le moment est bien choisi pour tabler sur les initiatives internationales et canadiennes en créant une stratégie spécialement adaptée au Nouveau-Brunswick.



Pékan
Martes pennanti
Photo Canada

Stratégie de biodiversité du Nouveau-Brunswick

La stratégie de la biodiversité du Nouveau-Brunswick est une étape vers une sensibilisation à la biodiversité dans tous les aspects de nos vies. L'approche vise la mise en valeur et l'utilisation de nos ressources biologiques d'une manière nous permettant de récolter les intérêts de la nature sans réduire son capital. Bien que la stratégie propose une orientation générale plutôt que des interventions spécifiques, elle servira de point de départ pour la planification des interventions. Plus particulièrement, la stratégie vise à:

- **Réaffirmer** l'engagement du Nouveau-Brunswick de faire sa part pour atteindre les objectifs nationaux décrits dans la *Stratégie canadienne de la biodiversité* (1995) et dans le *Cadre axé sur les résultats en matière de biodiversité pour le Canada* (2006);
- **Indiquer** les objectifs en matière de biodiversité pour le Nouveau-Brunswick et les résultats que cherche à atteindre le gouvernement, à la mesure de sa capacité et avec ses partenaires volontaires;
- **Décrire** un cadre de conservation de la biodiversité qui facilite une approche coordonnée et collaborative en vue de la conservation de la biodiversité;
- **Présenter** l'importance de l'intendance dans le maintien de la biodiversité et le rôle que peut jouer le gouvernement à cet égard;
- **Indiquer** les résultats de gestion stratégique de haut niveau qui favoriseront la biodiversité au Nouveau-Brunswick.

La stratégie est présentée en trois sections dans le reste de ce document.

Chapitre 1 – Biodiversité – Vision aux objectifs : Une vision de la biodiversité au Nouveau-Brunswick, la portée et les points de mire de cette stratégie, les principes directeurs de son élaboration, les objectifs de biodiversité de la province et un ensemble de résultats recherchés en matière de biodiversité.

Chapitre 2 – Cadre de gestion de la biodiversité : Une structure de leadership et de coordination, d'établissement de rapports sur la biodiversité, une discussion sur l'engagement des parties intéressées et une introduction aux concepts des seuils et des cibles, des unités de gestion écologique, de la planification intégrée et de l'intendance.

Chapitre 3 – Résultats en matière de gestion : Vingt résultats en matière de gestion stratégique devant guider les progrès.

Saumon de l'Atlantique
Salmo salar
Illustration CNB

Touladi
Salvelinus namaycush
Illustration CNB

Chapitre 1
BIODIVERSITÉ – VISION AUX OBJECTIFS

Une société qui vit et évolue en harmonie avec la nature, qui apprécie la vie sous toutes ses formes, qui ne prend de la nature que ce qu'elle peut donner sans s'appauvrir et qui laisse aux générations futures un monde dynamique et nourricier, riche dans sa diversité biologique. (Stratégie canadienne de la biodiversité)



Abeille
Apis mellifera
Photo MAA

Cette section propose une vision pour la biodiversité du Nouveau-Brunswick, donne des renseignements au sujet de la portée et de l'objectif de cette stratégie et des principes utilisés au cours de son élaboration, et définit les objectifs et résultats en matière de biodiversité qu'elle est destinée à atteindre.

VISION

Une société qui vit et évolue en harmonie avec la nature, qui apprécie la vie sous toutes ses formes, qui ne prend de la nature que ce qu'elle peut donner sans s'appauvrir et qui laisse aux générations futures un monde dynamique et nourricier, riche dans sa diversité biologique. (Stratégie canadienne de la biodiversité)

PORTÉE ET POINTS DE MIRE

La portée de la stratégie de la biodiversité du Nouveau-Brunswick est vaste et inclusive à dessein afin de refléter les intérêts des Néo-brunswickois, quel que soit le niveau d'administration ayant l'autorité constitutionnelle ou législative en matière de conservation. La portée englobe :

- **Écosystèmes**
- **Espèces**
- **Ressources génétiques**
- **Propriété des terres**
- **Activités qui touchent à la biodiversité**

Le gouvernement du Nouveau Brunswick concentrera ses efforts sur les aspects et les domaines du travail dont il assume la responsabilité. Ceux-ci englobent les écosystèmes terrestres et côtiers, la majorité des espèces qui y habitent, ainsi qu'une responsabilité partagée à l'égard des zones aquatiques et marines. Le gouvernement collaborera selon les besoins avec le gouvernement du Canada, les Premières nations, les autorités voisines, les gouvernements locaux, les sociétés, les organisations privées et les propriétaires fonciers pour veiller à ce qu'on tienne compte des intérêts des Néo-Brunswickois par rapport à la biodiversité.

PRINCIPES DIRECTEURS

La stratégie a été élaborée et sera mise en œuvre à la lumière des principes directeurs suivants:

Valeurs multiples : La biodiversité comporte des valeurs écologiques, économiques, sociales, culturelles et intrinsèques.

Responsabilité partagée de l'intendance :
Toute personne, au Nouveau-Brunswick . . .

- est touchée par la biodiversité;
- est invitée à contribuer à sa conservation et à utiliser les ressources biologiques de façon durable.

Participation du public :
Toute personne, au Nouveau-Brunswick . . .

- est encouragée à comprendre et à apprécier la valeur de la biodiversité;
- est invitée à participer aux décisions qui touchent sa conservation et son utilisation durable.

Planification intégrée :
La biodiversité est une question de portée générale parce qu'elle touche aux nombreuses manières dont nous utilisons la terre et ses ressources. Elle est mieux gérée au sein d'un système qui . . .

- permet l'intégration de valeurs sociales, économiques et écologiques pertinentes;
- fait référence à la conservation de la biodiversité et des résultats d'une utilisation durable, ainsi qu'aux cibles relatifs à la biodiversité;
- prend en considération les répercussions des changements climatiques prévus.

Connaissances et précautions :

- Il faut prendre les décisions concernant la biodiversité en utilisant tous les renseignements pertinents, notamment les meilleures connaissances scientifiques et traditionnelles à notre disposition, et
- Lorsqu'il existe une possibilité de dommages sérieux ou irréversibles à la biodiversité, il ne faudra pas invoquer l'absence de certitude scientifique au sujet de la vraisemblance ou de l'ampleur de tels dommages comme raison de ne pas prendre de mesures préventives ou correctives.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick travaillera, à la mesure de ses capacités et avec ses partenaires volontaires, à la réalisation des deux objectifs suivants en matière de biodiversité. Les résultats relatifs à la conservation et à l'utilisation durable, qui sont interreliés, correspondent aux états finals souhaités qui contribueront à la réalisation des buts visés.

Objectifs en matière de biodiversité

1) La conservation des diversités génétique, spécifique et écosystémique du Nouveau-Brunswick, et
2) L'utilisation durable et le développement des ressources biologiques du Nouveau-Brunswick.

La biodiversité est . . .
la variété et l'abondance de la vie sous toutes ses formes, et les processus naturels qui la soutiennent.

La conservation est …
la protection, la préservation, le renouvellement, la restauration ou l'utilisation sage d'écosystèmes ou d'espèces tel que leur viabilité à long terme est maintenue.

L'utilisation durable est . . .
l'utilisation d'une ressource biologique (et du sol et de l'eau qui la soutiennent) d'une manière qui permet de continuer à l'utiliser.

Résultats en matière de conservation

Écosystèmes naturels et leur biote
Des écosystèmes indigènes en santé et durables et des populations viables de toutes les espèces de flore et de faune indigènes et autres organismes sont présentes partout dans leurs aires de distribution écologiques.

Espèces en péril
Le statut des espèces en péril est amélioré et il n'y a aucune autre extinction attribuable à l'activité humaine.

Variabilité génétique
La variabilité génétique des espèces sauvages est conservée par l'entremise de la gestion des écosystèmes et des populations.

Flore et faune domestiques
Les espèces et variétés traditionnelles de plantes et d'animaux domestiques sont conservées et de nouvelles variétés bénéfiques non-envahissantes se développent.

Espèces exotiques envahissantes
Les répercussions des espèces exotiques envahissantes sont réduites au minimum et la propension à de nouvelles introductions est considérablement réduite.

Les espèces exotiques sont des plantes, des animaux ou autres organismes introduites par l'action humaine, intentionnellement ou non, dans les régions à l'extérieur de leurs aires de répartition naturelles. Les introductions peuvent être favorables, comme pour la plupart de nos récoltes et le bétail, neutres ou néfastes.

Les espèces exotiques sont considérées **envahissantes** lorsque leur introduction ou propagation menace des écosystèmes et des espèces, l'économie, ou une société humaine.

Résultats en matière d'utilisation durable

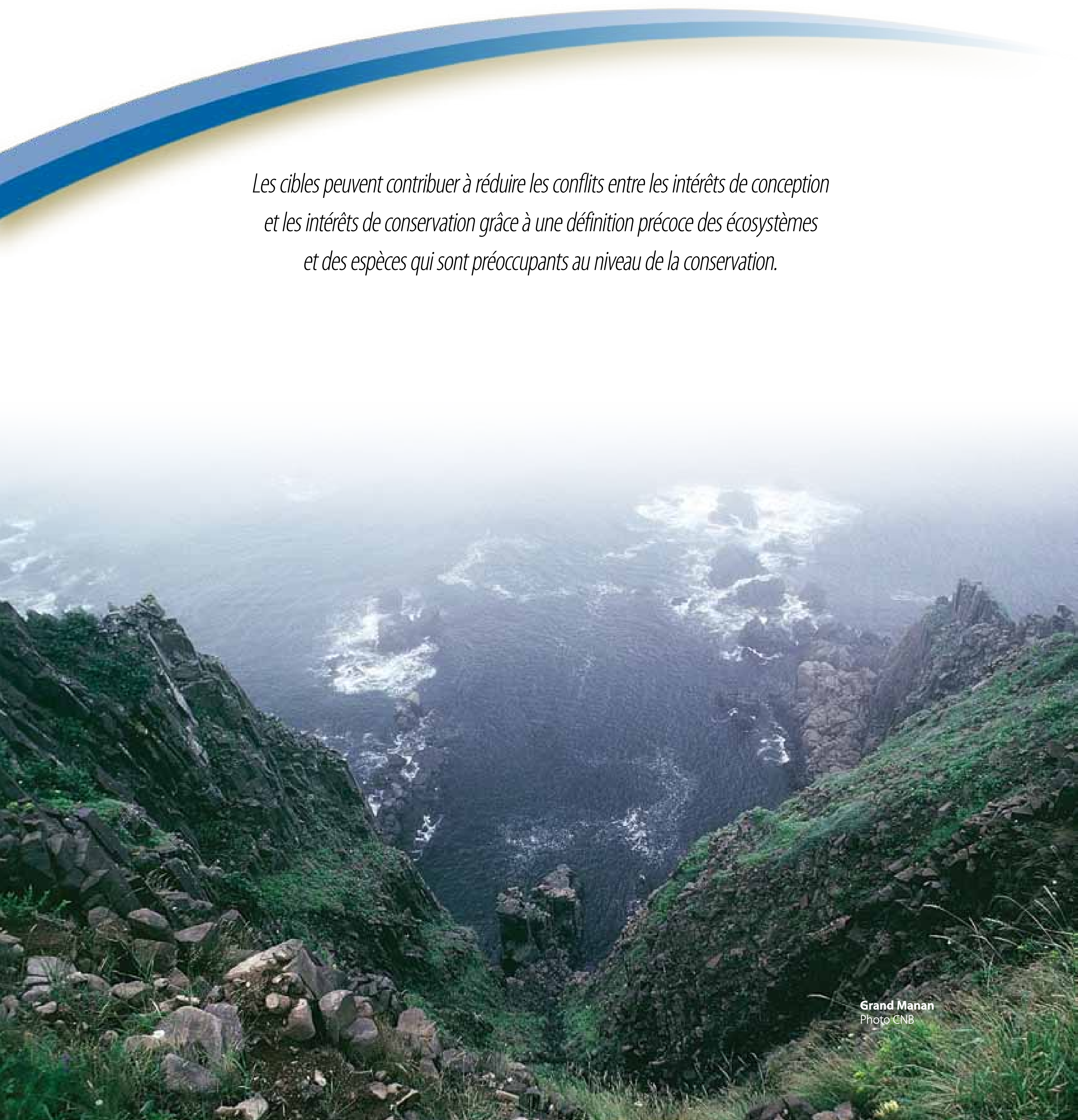
Flore sauvage
L'utilisation des arbres et d'autres spécimens de flore sauvage est durable à long terme.

Faune sauvage
L'utilisation des poissons et d'autres spécimens de faune est durable à long terme.

Sol, eau et air
Le sol, l'eau et l'air dans des écosystèmes gérés sont sains et capables de soutenir l'utilisation humaine.

Chapitre 2
CADRE DE GESTION DE LA BIODIVERSITÉ

Les cibles peuvent contribuer à réduire les conflits entre les intérêts de conception et les intérêts de conservation grâce à une définition précoce des écosystèmes et des espèces qui sont préoccupants au niveau de la conservation.



Grand Manan
Photo CNB

Ce chapitre décrit les éléments d'un cadre de conservation de la biodiversité pour le Nouveau-Brunswick qui facilitera une approche écologique coordonnée en vue d'atteindre les objectifs du gouvernement en matière de biodiversité. Le cadre compte neuf volets:

- LEADERSHIP ET COORDINATION
- ENGAGEMENT DES PARTIES INTÉRESSÉES
- UNITÉS DE GESTION ÉCOLOGIQUE
- ÉVALUATION ET ÉCHANGE D'INFORMATION AU SUJET DE LA BIODIVERSITÉ
- SEUILS ET CIBLES DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION INTÉGRÉE
- INTENDANCE
- PLANS D'INTERVENTION
- RAPPORTS

> Le cadre désigne le leadership et la responsabilité et reflète les principes directeurs de la stratégie.

La structure du leadership et de la coordination des initiatives visant la biodiversité constitue la première composante, suivi par une discussion sur comment engager les parties intéressées durant le processus. La troisième composante décrit les unités de gestion géographique à l'intérieur desquelles on effectue l'évaluation de la biodiversité, pour lesquelles on établit des seuils et des cibles, et pour lesquelles on réalise une planification intégrée – qui constituent les trois composantes suivantes. La composante de l'intendance fournit les processus par lesquels les propriétaires fonciers, les organisations et les citoyens peuvent contribuer à la conservation et à l'utilisation durable. Les plans d'action représentent l'étape ultérieure à cette stratégie : la mise au net des détails. Finalement, on prévoit l'établissement de rapports pour assurer une responsabilisation et mesurer les progrès réalisés.



L'omble de fontaine
Salvelinus fontinalis
Illustration CNB

LEADERSHIP ET COORDINATION

La structure du leadership et de la coordination assurera la surveillance et la responsabilité et facilitera une approche coordonnée de l'activité permanente de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité. Cette structure concerne les sous-ministres, les directeurs, les gestionnaires et le personnel des ministères provinciaux qui participent directement à la réglementation ou à la gestion de la conservation et de la biodiversité.

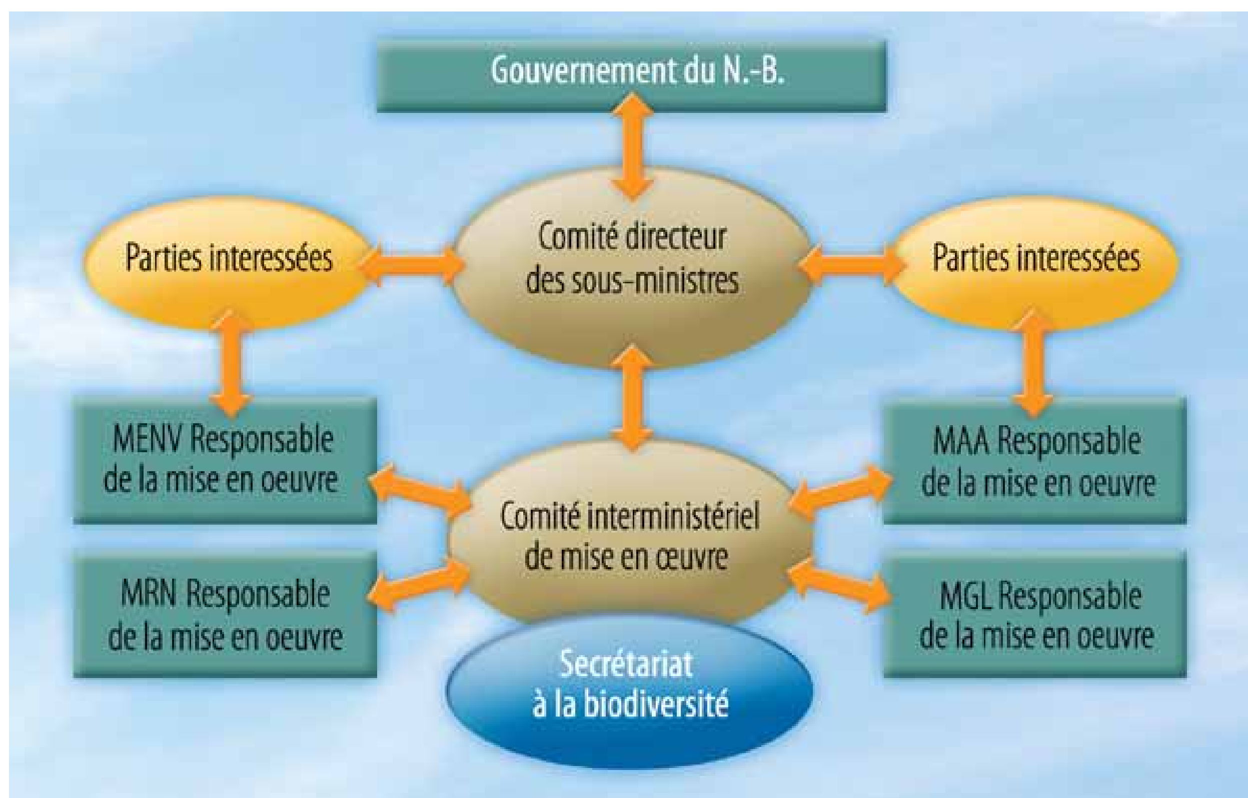
Le ministère des Ressources naturelles (MRN) pilote la conservation de la biodiversité ainsi que l'élaboration et la coordination de la stratégie de la biodiversité. Les ministères de l'Agriculture et de l'Aquaculture (MAA), de l'Environnement (MENV) et des Gouvernements locaux (MGL) sont également responsables de la gestion et de la réglementation des aspects importants de la biodiversité. Ils copilotent l'exécution de la stratégie et harmonisent leurs politiques et leurs programmes avec les résultats recherchés de la stratégie. D'autres ministères provinciaux doivent reconnaître les résultats de la stratégie dans les politiques et décisions applicables.

Comité directeur sur la biodiversité des sous-ministres

Le comité directeur est composé des sous-ministres des Ressources naturelles, de l'Environnement, de l'Agriculture et Aquaculture et des Gouvernement locaux. Le comité assure une direction et une orientation générale de même qu'une liaison avec le gouvernement et avec ses homologues provinciaux, territoriaux et fédéraux. Le Comité directeur peut établir des groupes consultatifs des parties intéressées et de citoyens selon les besoins..

Comité interministériel de mise en œuvre

Le comité interministériel est composé des directeurs de programme à l'intérieur du MRN, MENV, MAA et du MGL. Le comité assure l'orientation, la coordination, l'intégration et la surveillance de la mise en œuvre, ainsi que la liaison avec le comité directeur. Le Comité peut établir des comités consultatifs scientifiques et techniques selon les besoins.



Responsables ministériels de la mise en œuvre
Les responsables ministériels sont des employés du MRN, MENV, MAA et MGL. Ils supervisent l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action ainsi que l'établissement des rapports sur les mesures prises, les indicateurs et l'état des résultats de la gestion.

Secrétariat à la biodiversité du N.-B.
Le secrétariat de la biodiversité est un programme établit au Ministère des Ressources naturelles. Il fournit un soutien sur les plans de la logistique, de la planification et de la rédaction de rapports. Facilite la communication et sensibilise les parties intéressées et les collaborateurs. Fournit un portail pour les demandes de renseignements des citoyens et des parties intéressées au sujet de la stratégie et des plans d'action.

L'ENGAGEMENT DES PARTIES INTÉRESSÉES

Une partie intéressée est un citoyen ou une organisation ayant un intérêt dans la stratégie ou éventuellement touché par les mesures découlant de cette stratégie. Les organisations des parties intéressées peuvent englober le gouvernement fédéral et les gouvernements locaux, les Premières nations, les gouvernements des territoires voisins, les entreprises, les universités, les groupes environnementalistes et divers autres organismes non gouvernementaux.

Les organisations des parties intéressées seront invitées à participer à la définition et à la mise en œuvre des mesures associées aux résultats de gestion de la stratégie. On établira les mécanismes d'une telle mobilisation conjointement avec les parties intéressées. La réalisation des mesures définies dans les plans assurera la mobilisation du grand public.



Cicindèle à marge verte
Cicindela limbalis
Photo MRN

Gouvernement du Canada
Le gouvernement du Canada est responsable de la gestion et de la conservation de la biodiversité aquatique (maritime et terrestre) ainsi que de la plupart des espèces d'oiseaux migratoires du Canada. Des ministères fédéraux comme Pêches et Océans Canada, Environnement Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada et Ressources naturelles Canada disposent de politiques et de programmes axés sur l'atteinte des objectifs de la Stratégie canadienne de la biodiversité, qui sont complémentaires aux objectifs et résultats de la présente stratégie. La communication et la collaboration sont assurées par le biais de divers forums intergouvernementaux (ministériels et sectoriels) sur la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable.



Premières nations
Les membres des Premières nations du Nouveau-Brunswick constituent le groupe qui interagit depuis le plus longtemps avec la biodiversité de la province. On fera appel à leur contribution sous la forme de conseils, d'expertise et de connaissances pour réaliser les buts et les objectifs de la stratégie.

UNITÉS DE GESTION ÉCOLOGIQUE

Les objectifs et les résultats en matière de diversité visés par cette stratégie s'appliquent à la province dans son ensemble. Les intentions et les mesures qu'ils inspirent sont néanmoins réparties dans toute la province au moyen d'unités de gestion de la biodiversité. Les unités de gestion sont les zones géographiques pour lesquelles des seuils et des cibles seraient fixés et dans lesquelles les activités seraient guidées et les indicateurs seraient contrôlés. La taille et l'emplacement des unités de gestion varieront selon la valeur prise en compte, et ne sont pas nécessairement identiques pour la conservation et l'utilisation durable.

La plupart des secteurs de ressources et de développement disposent d'unités de gestion ou de planification déjà définies. Cette stratégie ne propose pas de modifier ces unités.

Unités de gestion de la conservation
Les unités de gestion de la conservation sont décrites à partir de l'étendue géographique des caractéristiques durables du paysage comme la géologie, la topographie, le sol et le tracé du réseau hydrographique. Ces caractéristiques jouent un rôle important dans la répartition des espèces et des écosystèmes. Un ensemble d'unités de gestion imbriquées est donc proposé sur les écosystèmes terrestres et côtiers, et un autre, pour les systèmes aquatiques et les zones humides.

Orchis à feuille ronde
Amerorchis rotundifolia
Photo MRN

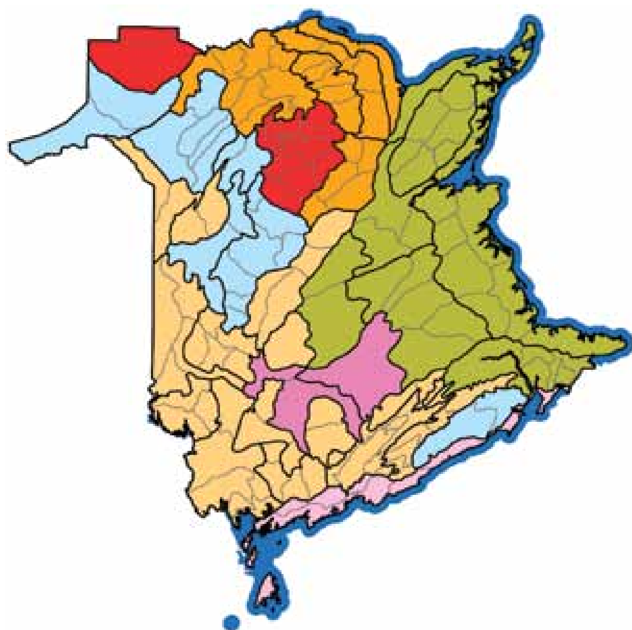
Biodiversité terrestre et côtière

L'ouvrage intitulé *Notre patrimoine du paysage*, l'histoire de la classification écologique des terres au Nouveau-Brunswick décrit le paysage du Nouveau-Brunswick et reflète les variations de sa morphologie, de sa géologie et de son climat (caractéristiques abiotiques) (MRNNB, 2007). Ces caractéristiques influencent l'occurrence d'écosystèmes terrestres, côtiers et aquatiques, ainsi que leur flore et leur faune respectives. Les niveaux imbriqués de la « classification écologique des terres (CET) sont proposés comme unités de gestion de la biodiversité terrestre et côtière.

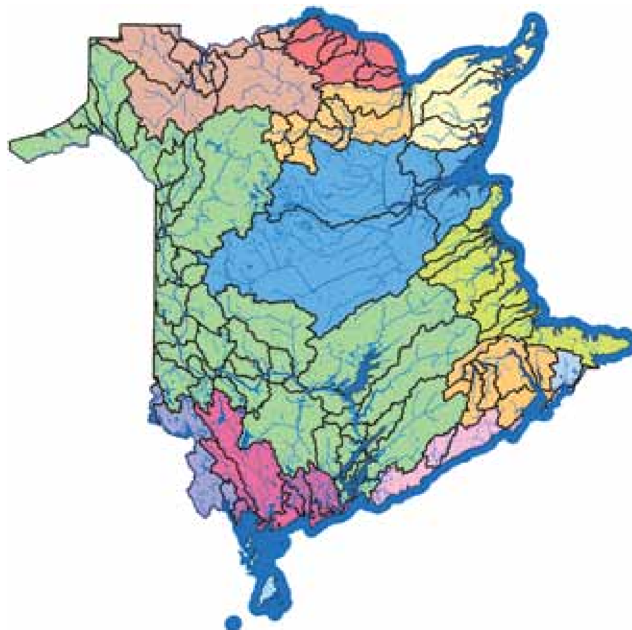
Biodiversité aquatique intérieure

La biodiversité aquatique est influencée à la fois par les caractéristiques abiotiques décrites dans la CET et par les événements, d'origine naturelle ou humaine, qui ont lieu en amont. Comme il est possible de gérer l'influence d'origine naturelle, les bassins versants sont proposés comme unités de gestion des systèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que de leur flore et de leur faune respectives. Il existe 13 grands bassins versants et plusieurs plus petits.

Unités de gestion pour la conservation de la biodiversité



Des unités de classification écologique du territoire sont proposées pour les écosystèmes terrestres et côtiers et elles sont composées d'écorégions (couleurs de fond), d'écodistricts (traits forts) et d'écosections (traits fins).



Des bassins versants sont proposés pour les systèmes intérieurs aquatiques et les terres humides et ils sont classés dans deux catégories: les bassins versants majeurs (couleurs de fond) et mineurs.

ÉVALUATION ET ÉCHANGE D'INFORMATION AU SUJET DE LA BIODIVERSITÉ

Notre capacité collective à progresser dans le processus de gestion de la biodiversité requiert la connaissance de la fonction d'un écosystème et des dynamiques de la population, ainsi que des renseignements au sujet de l'état et des tendances actuels des valeurs de la biodiversité. Étant donné les quantités importantes de renseignements potentiellement utiles, le processus requiert également la concentration d'efforts sur des écosystèmes et des espèces prioritaires.

De nombreuses organisations génèrent et détiennent actuellement ces types de renseignements, à savoir le Musée du Nouveau-Brunswick, le Centre de données sur la conservation du Canada Atlantique, les universités, les organismes environnementaux, divers ministères gouvernementaux fédéraux et provinciaux ainsi que des propriétaires fonciers. Le classement par ordre de priorité des écosystèmes et des espèces ainsi que la prise de connaissance et l'accessibilité des données et des connaissances par les planificateurs et les décideurs facilitera l'amélioration de l'intendance par les gouvernements, les sociétés, les organisations privées, les propriétaires fonciers et le grand public.

SEUILS ET CIBLES DE LA BIODIVERSITÉ

Les **seuils** de biodiversité décrivent les niveaux minimal ou maximal d'une valeur particulière de la biodiversité considérés comme acceptables.
On y a habituellement recours pour décrire le niveau auquel l'intégrité de la valeur peut être exposée à une certaine forme de risque. Les **cibles** relatives à la biodiversité correspondent à des énoncés des résultats souhaités par rapport à des valeurs particulières de la biodiversité. Les valeurs de la biodiversité sont définies de façon explicite, et les seuils et les cibles correspondent à des paramètres quantitatifs et chiffrables.



Caloptéryx à taches apicales
Calopteryx aequabilis
Photo MRN



Parc provincial mont Carleton
Photo CNB

Les cibles peuvent contribuer à réduire les conflits entre les intérêts de conception et les intérêts de conservation grâce à une définition précoce des écosystèmes et des espèces qui sont préoccupants au niveau de la conservation. De concert avec la surveillance, ils permettent l'évaluation de la situation actuelle ainsi que celle des conjectures, qui sont liées à une ou plusieurs valeurs de la biodiversité, et ils donnent des points de repère à partir desquels les progrès peuvent être mesurés.

On établira des seuils et des cibles de biodiversité par rapport aux écosystèmes et aux espèces prioritaires dans la mesure nécessaire à une planification et à des prises de décisions éclairées. Les seuils et les cibles fixés viseront des symptômes définis, comme les réductions des niveaux de populations de certaines espèces et leurs causes, la disparition ou la perturbation d'écosystèmes, ou l'établissement et la propagation d'espèces exotiques envahissantes.

Les ministères définiront les seuils avec la participation d'experts de l'extérieur. Il s'agira d'un processus scientifique qui incorporera les connaissances traditionnelles et qui sera transparent. Les cibles seront fixées en consultation avec les intervenants. Ils seront basés sur des seuils définis et le processus tiendra compte des répercussions pertinentes sur le bien être socio-économique du Nouveau-Brunswick. Le gouvernement encouragera et facilitera l'adoption des cibles par les propriétaires fonciers.

PLANIFICATION INTÉGRÉE

La planification intégrée est un système qui prend en compte un large éventail de ressources et de valeurs pour une zone de planification donnée, par exemple les valeurs économiques, sociales, culturelles et écologiques d'une forêt. Les résultats recherchés sont clairement décrits pour toutes les valeurs, et le processus de planification produit des scénarios de gestion qui permettent d'atteindre les résultats escomptés dans l'avenir. Ce processus est essentiel au maintien de la biodiversité dans les écosystèmes gérés: il permet de prendre des décisions sur les utilisations du sol, de l'eau et des ressources biologiques à la lumière des impacts attendus sur les valeurs de biodiversité.

Les résultats en matière de biodiversité seront intégrés dans les processus de planification et de prise de décisions du gouvernement, par exemple, pour les plans de gestion forestière des terres de la Couronne, l'évaluation des effets environnementaux, les politiques agricoles, ainsi que la planification rurale, municipale et régionale.

Le gouvernement encouragera et facilitera également l'incorporation des résultats en matière de biodiversité et les pratiques de gestion bénéfiques dans la planification visant les terrains privés.

« Nous abusons la terre parce que nous la voyons comme une denrée qui nous appartient. Quand nous verrons la terre comme un membre de notre famille, nous commencerons peut-être à l'utiliser avec amour et respect. » (traduction libre)

- Aldo Leopold, dans *"A Sand County Almanac", 1949*

INTENDANCE

Le terme intendance comporte de nombreuses significations, selon qu'il s'agit de domaines et d'intérêts différents. Dans le contexte de la conservation et de l'utilisation durable, l'intendance est gérée par les propriétaires (y compris les gouvernements), les sociétés, les organismes et les particuliers qui se soucient de la terre, de l'air et de l'eau, ainsi que des processus naturels dont dépend la vie.

> L'intendance est la gestion responsable de la propriété, avec droit de regard de la part des autres.

Sur les terres de la Couronne: prêcher par l'exemple

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick prêchera par l'exemple. Il s'assurera d'utiliser et de gérer les terres de la Couronne d'une manière durable afin d'atteindre les objectifs de biodiversité provinciaux.

Sur les terres privées: encourager et faciliter l'intendance

L'intendance des terrains privés relève principalement de la responsabilité de leurs propriétaires et de leurs utilisateurs. Toutefois, le gouvernement s'efforcera d'encourager et de faciliter l'intendance par l'intermédiaire de partenariats existants et nouveaux. Plusieurs tactiques peuvent être utilisées :

- **Accès à l'information**
  - Du matériel éducatif pour augmenter la prise de conscience globale.
  - De l'information sur l'état et les tendances des écosystèmes afin de cerner les priorités.
  - De l'information technique pratique pour guider les interventions.
  - Des sites de démonstration pour montrer que les objectifs sont réalisables.
- **Réseautage**

  Fournir aux organismes et aux particuliers l'occasion de partager leurs points de vue sur les préoccupations, les succès et les leçons apprises augmente leur capacité et leur enthousiasme.
- **Collaboration**

  Le fait de donner aux organismes, y compris aux gouvernements, des occasions de créer des liens et de collaborer, peut augmenter l'efficacité et la réussite d'initiatives précises et conduire à des niveaux plus élevés d'intendance dans l'ensemble de la province.
- **Reconnaissance**

  La reconnaissance des efforts exceptionnels au chapitre de l'intendance donne du crédit à quiconque en fait l'objet, l'aide à cerner des sujets de préoccupation et établit une lancée pour l'action.
- **Encouragement**

  Même si, souvent, la reconnaissance de leurs pairs et de la collectivité en général incite suffisamment les entreprises et les particuliers à l'intendance, une incitation pécuniaire directe ou indirecte à des contributions importantes visant l'atteinte des résultats provinciaux en matière de biodiversité peut contribuer davantage à améliorer l'intendance dans les zones hautement prioritaires.

Éducation et sensibilisation

Cette stratégie nous encourage à ne pas oublier la dimension de la conservation dans nos activités et nos prises de décisions. Les programmes d'éducation et de sensibilisation sur les valeurs de la biodiversité et la nécessité de sa conservation procureront des avantages à long terme à cette fin.

PLANS D'INTERVENTION

L'intention ici consiste à suivre l'orientation générale donnée dans la stratégie à l'aide de plans d'intervention. Ces plans ont une portée sectorielle ou intersectorielle et décrivent des interventions qui aideront à atteindre les résultats de gestion décrits au chapitre 3. Les plans sont élaborés en collaboration avec des parties intéressées et reposent sur des initiatives existantes du gouvernement, des entreprises, des organismes non gouvernementaux et des particuliers. Les ministères des Ressources naturelles, de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Aquaculture et des Gouvernements locaux pilotent l'élaboration des plans. Ces plans ont une durée limitée dans l'ordre de cinq ans et le Secrétariat assure le suivi des progrès.

RAPPORTS

L'établissement de rapports sur les indicateurs des interventions en matière de biodiversité et de direction assure la responsabilité et indique la mesure des progrès.

Rendement de la gestion

Les résultats en matière de gestion décrits au chapitre 3 identifient des processus à large échelle d'atteinte des résultats en matière de conservation et d'utilisation durable. Le rendement sur l'atteinte de ces résultats fait l'objet de rapports réguliers.

État et tendances de la biodiversité

La production de rapports sur l'état et les tendances de la biodiversité dans la province sert à reconnaître les succès et les défis, à mesurer les progrès et à informer la planification. Les indicateurs de biodiversité feront l'objet d'un rapport par l'unité de gestion au moins tous les 10 ans. Bien que l'ensemble d'indicateurs de conservation et d'utilisation durable n'ait pas été défini pour le Nouveau-Brunswick, une quantité substantielle d'information est actuellement recueillie et signalée pour différents secteurs, à différentes échelles écologiques et administratives. Cette information peut aider à se faire une idée de l'état actuel de la biodiversité et à préciser davantage les rapports futurs.



Lis du Canada
Lilium canadense
Photo MRN

Chapitre 3
RÉSULTATS EN MATIÈRE DE GESTION

L'amélioration de notre capacité à atteindre des résultats en matière de conservation et d'utilisation durable nécessite des cibles précises, de nouvelles approches sur le plan de la gestion et un niveau de collaboration exceptionnel entre les divers organismes.

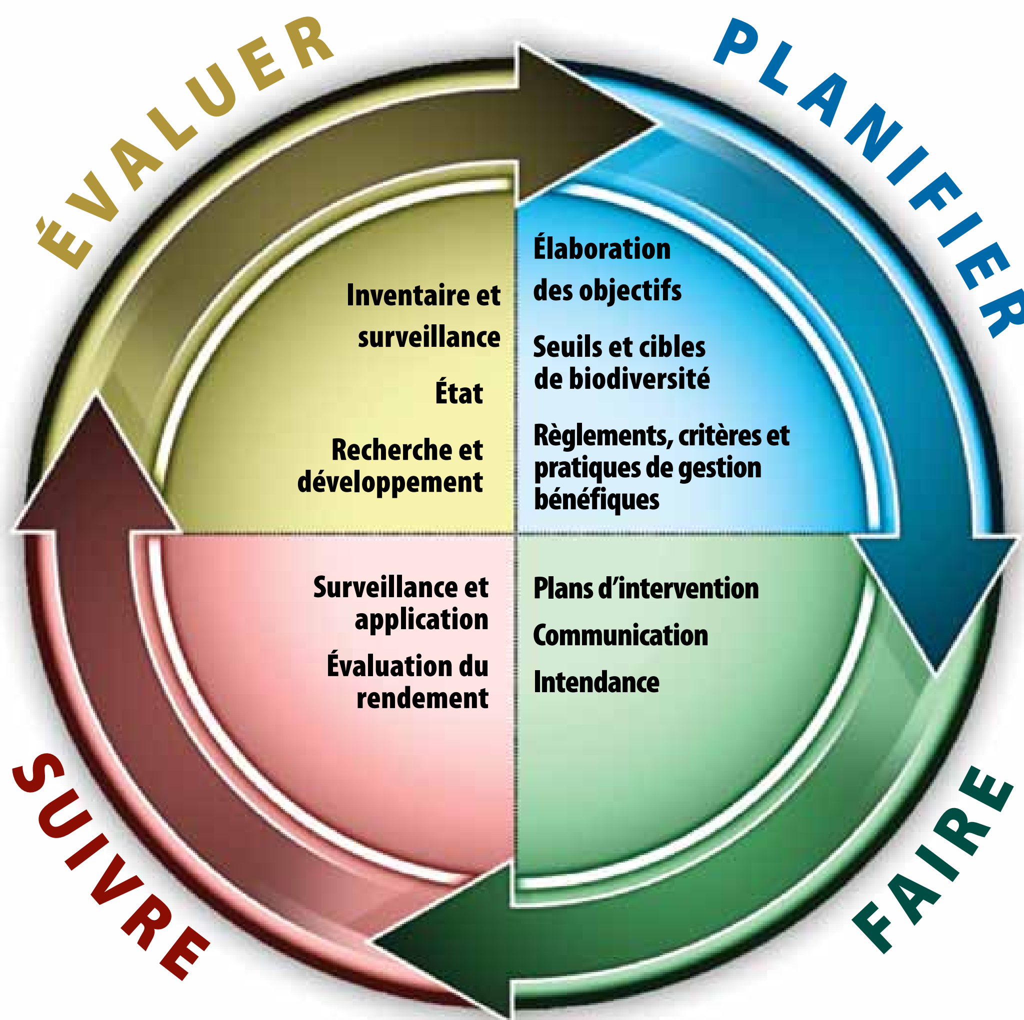


Harelde Kakawi
Clangula Hyemalis
Photo MRN

L'amélioration de notre capacité à atteindre des résultats en matière de conservation et d'utilisation durable nécessite des cibles précises, de nouvelles approches sur le plan de la gestion et un niveau de collaboration exceptionnel entre les divers organismes.

Un ensemble de 20 *résultats en matière de gestion* stratégique, qui décrivent où nous devons être en termes de capacité de gestion afin de voir progresser nos résultats en matière de biodiversité, a été retenu. Il s'agit d'énoncés généraux, au sens où ils proposent une orientation générale plutôt que des indications spécifiques, et aussi parce qu'ils s'appliquent à de nombreux secteurs et types d'activités. Ces résultats serviront de guides pour les futurs travaux d'élaboration des plans d'intervention.

Les résultats en matière de gestion sont présentés ici dans une hiérarchie stratégique à l'image de celle que le Conseil canadien des ministres de l'environnement a mise au point dans le document intitulé *Un cadre axé sur les résultats en matière de biodiversité pour le Canada* (2006). Il existe quatre grands types de résultats en matière de gestion: 1) ceux qui ont trait à l'évaluation de l'état de la biodiversité (**Évaluer**); 2) ceux qui ont trait aux objectifs, à la planification, aux seuils et aux cibles ainsi qu'à la mise au point de protocoles de gestion (**Planifier**); 3) ceux qui sont liés aux processus visant à progresser dans la stratégie (**Faire**); et 4) ceux qui ont trait au suivi de la mise en œuvre des activités de gestion (**Suivre**).



ÉVALUER – Inventaire et surveillance

1) Les activités d'inventaire et de surveillance comprennent les données nécessaires à l'évaluation de la biodiversité et à l'amélioration de la capacité de gestion afin de progresser vers les résultats recherchés en matière de biodiversité.

Exemples de ce qui existe et peut, ou pourrait, contribuer à l'atteinte de ce résultat :

- Collecte et interprétation de données sur l'inventaire forestier
- Surveillance des vertébrés terrestres et aquatiques
- Relevés de population et surveillance antimenace des espèces dont la conservation est préoccupante
- Enregistrement des espèces sauvages récoltées, et collecte des données sur les efforts et les réussites
- Collecte et interprétation de données sur la qualité de l'eau
- Surveillance des activités reliées à l'évaluation de l'impact environnemental
- Collecte et interprétation de données sur l'inventaire des terres agricoles
- Surveillance des maladies, insectes, espèces compétitives et espèces exotiques envahissantes.

ÉVALUER – État

2) L'état de conservation de la forêt, de la zone humide, des écosystèmes aquatiques et côtiers et d'espèces choisies est régulièrement évalué et communiqué.

Exemples de ce qui existe et contribue à l'atteinte de ce résultat :

- État général des espèces sauvages
- État général des espèces dont la conservation est préoccupante
- État de la forêt, de la zone humide et des écosystèmes aquatiques
- Évaluation de l'impact environnemental
- Évaluation de la santé des zones riveraines agricoles.

ÉVALUER – Recherche et développement

3) La capacité pour l'évaluation et la gestion de la forêt, des zones humides et des écosystèmes aquatiques, côtiers et agricoles, et leurs espèces constituantes, est améliorée grâce à la recherche et au développement.

Exemples de ce qui existe et contribue à l'atteinte de ce résultat :

- Recherche sur les relations entre les espèces et leurs habitats
- Recherche sur le développement de peuplements forestiers en réaction aux traitements
- Développement des approches et techniques de planification stratégique ayant trait à la fois à l'utilisation et à la conservation
- Recherche sur la production durable du bétail et des récoltes, et sur les effets des activités sur les bassins versants, les écosystèmes naturels et les espèces
- Recherche sur la production durable de produits de l'aquaculture et effets des activités sur les écosystèmes aquatiques marins
- Développement de la capacité en sciences biologiques, en particulier en systématique
- Synthèse des changements climatiques prévus et les réactions des systèmes naturels et modifiés.



Chouette Rayée
Strix varia
Photo MRN

PLANIFIER – Élaboration des objectifs

4) Les objectifs provinciaux portant sur la forêt, les zones humides et les écosystèmes aquatiques et côtiers, et leurs espèces constituantes, sont maintenus et favorisent la conservation et l'utilisation durable.

Exemples des documents qui existent et contribuent à l'atteinte de ce résultat :

- La forêt publique du Nouveau-Brunswick; notre avenir commun
- Politique de protection des zones côtières pour le Nouveau-Brunswick
- La Politique de conservation des terres humides du Nouveau-Brunswick
- Cultivons l'avenir (cadre stratégique pour l'agriculture)

5) Le gouvernement maintiendra les énoncés des buts des parcs provinciaux et des zones naturelles protégées et il se penchera sur leur rôle dans la conservation de la biodiversité.

6) Les objectifs provinciaux pour les secteurs industriels, en particulier la foresterie, l'agriculture, l'aquaculture, les pêches, l'énergie et les transports, sont maintenus et favorisent la production soutenue de produits et de services de même que les relations entre les activités industrielles et la biodiversité.

7) Les énoncés des buts fixés pour les municipalités, les communautés rurales et les régions d'aménagement reconnaîtront la contribution de la biodiversité locale à la réalisation des buts et l'obtention des résultats provinciaux en matière de biodiversité.

PLANIFIER – Élaboration de la stratégie

8) On tiendra compte des buts, des résultats et des cibles provinciaux par rapport à la biodiversité dans l'élaboration des plans de gestion des espèces, des eaux et de la forêt, dans les plans des parcs provinciaux et des zones naturelles protégées, dans les plans régionaux, municipaux et ruraux, dans les plans agricoles, dans les plans provinciaux intégrés et dans les évaluations environnementales des activités de mise en valeur projetées.

Exemples de ce qui existe et peut, ou pourrait, contribuer à l'atteinte de ce résultat :

- Planification de la gestion forestière sur les terres de la Couronne
- Aménagement des bassins versants et amélioration de l'habitat aquatique
- Planification du rétablissement des espèces en péril
- Planification de la gestion des espèces exploitées
- Planification de la protection des eaux de surface
- Planification de la conservation des terres humides et des régions côtières
- Planification régionale, municipale et rurale
- Élaboration des politiques agricoles
- Planification pour l'élevage et les cultures agricoles
- Gestion intégrée des organismes nuisibles
- Planification de l'amélioration et de l'aménagement des terres pour l'agriculture
- Planification environnementale à la ferme

9) Une stratégie sur les changements climatiques fournit des possibilités d'atténuation et d'adaptation pour les écosystèmes et les espèces importants sur le plan écologique, social ou économique.

Le Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau Brunswick constitue un exemple de document existant contribuant à un tel résultat.

Pommes Macintosh
Crispantastia
Photo MAA

10) Une stratégie pour les espèces exotiques envahissantes fournit des possibilités d'atténuation et d'adaptation pour les écosystèmes et les espèces importants sur le plan écologique, social ou économique.

Exemples des documents qui existent et contribuent à l'atteinte de ce résultat :

- La Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes
- Plan d'action pour les plantes terrestres et les phytoravageurs étrangers envahissants
- Plan d'action canadien de lutte contre les espèces aquatiques envahissantes

PLANIFIER – Seuils et cibles de biodiversité

11) Des seuils et des cibles de biodiversité sont établis dans des unités de gestion écologique pour des types de forêts, de zones humides, d'écosystèmes aquatiques et côtiers, et pour des espèces sélectionnées.

Un exemple d'une activité existante qui contribue à ces résultats est l'établissement des seuils pour les communautés végétales et les habitats de vieilles-forêts pour les terres de la Couronne.

12) On établira des cibles par rapport à la biodiversité à l'intention des parcs provinciaux et des zones naturelles protégées soutenant ou améliorant les objectifs et les seuils des unités de gestion de la biodiversité visées.

PLANIFIER – Règlements, critères et pratiques de gestion bénéfiques (PGB)

13) Les lois, les règlements, les politiques, les normes et les pratiques de gestion avantageuses (PGA) pour les terres, les eaux, le sol et la gestion des espèces favoriseront l'obtention des résultats souhaités par rapport à la conservation de la biodiversité et à l'utilisation durable.

Exemples de ce qui existe et peut, ou pourrait, contribuer à l'atteinte de ce résultat :

- Règlements, critères de gestion et PGB pour les opérations forestières: récolte, sylviculture, chemins, lutte contre les insectes et la concurrence végétale
- Règlements, critères de gestion et PGB pour la protection des eaux de surface, des cours d'eau, des zones humides modifiées et des zones tampons
- Règlements et PGB pour les activités des zones côtières
- Règlements et critères de gestion des eaux d'évacuation des industries et des municipalités
- Critères d'évaluation des impacts environnementaux d'un aménagement proposé
- Quotas et règlements sur l'exploitation de la faune
- Introduction, transfert, nourrissage et appâtage de la faune, et retenue en captivité
- Pratiques de gestion bénéfique en agriculture



Grand Héron
Ardea herodias
Photo MRN

FAIRE – Plans d'intervention

14) Des plans d'intervention sont en place en vue d'améliorer notre capacité d'atteindre nos résultats en matière de conservation de la biodiversité et d'utilisation durable.

FAIRE - Communication

15) Un plan de communication pour la biodiversité augmente la compréhension des individus, des sociétés et des organismes à l'égard des nombreuses valeurs de la biodiversité, de la nécessité de contribuer à sa conservation, ainsi que du besoin de participer au processus décisionnel.

16) Les données scientifiques et autres soutenant l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité seront facilement accessibles aux parties intéressées et aux citoyens.

FAIRE - Intendance

17) Les gouvernements, les Premières nations, les entreprises, les organismes privés, les propriétaires fonciers et le public en général sont tous engagés et collaborent à l'intendance afin d'atteindre les objectifs et résultats visés en matière de biodiversité.

SUIVRE - Surveillance et application

18) Les critères et les normes de surveillance et de régulation des activités qui affectent la terre, l'air, les eaux ou les espèces, ainsi que pour le financement public de la gestion des terres privées, incluent ceux pour l'évaluation des valeurs de la biodiversité.

SUIVRE – Évaluation du rendement

19) La progression vers la réalisation des résultats en matière de biodiversité et de gestion ainsi que vers la mise en œuvre des plans d'intervention est régulièrement évaluée et signalée.

20) La stratégie de la biodiversité du Nouveau-Brunswick est évaluée et mise à jour à intervalles réguliers, sans toutefois dépasser 10 ans.



Martre d'Amérique
Martes americana
Photo MRN

RÉFÉRENCES

Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril
Les espèces sauvages 2005 : La situation générale des espèces au Canada, 2006.
www.wildspecies.ca/wildspecies2005/index.cfm?lang=f&sec=0&view=0

Conseils canadiens des ministres des ressources
Un cadre axé sur les résultats en matière de biodiversité pour le Canada, 2006.
www.cbin.ec.gc.ca/cadre-framework/default.cfm?lang=fra

Environnement Canada
Stratégie canadienne de la biodiversité, Réponse du Canada à la Convention sur la diversité biologique, ministre des Approvisionnements et Services, Canada, 1995.
www.cbin.ec.gc.ca/strategie-strategy/default.cfm?lang=fra

Gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick
Notre plan d'action pour être autosuffisant au Nouveau Brunswick, 2007.
www.gnb.ca/2026

L'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire
Les écosystèmes et le bien-être humain : synthèse, Island Press, Washington, D.C., Etats-Unis, 2005.
www.millenniumassessment.org/en/Synthesis.aspx

Ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick
Notre patrimoine du paysage : L'histoire de la classification écologique des terres au Nouveau-Brunswick, 2007
www.gnb.ca/0399/OurLandscapeHeritage/index-f.asp

Programme des Nations Unies pour l'environnement
Convention sur la diversité biologique, 1992
www.cbd.int

Vue de L'île Grand Manan
Photo MRN

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA BIODIVERSITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le Groupe de travail sur la Stratégie de la Biodiversité du Nouveau-Brunswick a été établi en 2005 pour développer la Nouvelle Stratégie de la biodiversité. Les membres incluent :

Charles Ayer	ministère des Ressources naturelles
Dan Beaudette	ministère des Ressources naturelles
Jennifer Dunlap	ministère des Ressources naturelles
Brent Evered	ministère des Ressources naturelles
Steve Gordon	ministère des Ressources naturelles (président)
Lucie Lavoie	ministère des Ressources naturelles
Mike Montigny	ministère des Ressources naturelles
Garth Nickerson	ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture
Mike Phillips	ministère des Transports
Bonnie Robertson	ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture
Johnny St-Onge	ministère des Gouvernements locaux
Bruce Thorpe	ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture
Jane Tims	ministère de l'Environnement

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour obtenir de plus amples renseignements ou livrer des commentaires au sujet du présent document, veuillez communiquer avec le Secrétariat de la biodiversité du Nouveau-Brunswick, au 506-453-2440 ou nous écrire au Ministère des Ressources naturelles, Direction du poisson et de la faune, C. P. 6000 Fredericton NB, E3B 5H1.
Ce document est accessible en ligne au www.gnb.ca/ressourcesnaturelles



Pygargue à tête blanche
Haliaeetus leucocephalus
Photo Canada